

## Informatique & Libertés

Avec la multiplication des fichiers de données à caractère personnel, les acteurs de l'informatique et des télécommunications se doivent d'être vigilant sur leur utilisation.

TRINAPS est la seule société franc-comtoise de télécommunications à disposer d'un Correspondant Informatique & Libertés de la CNIL . Le CIL suit tous les projets confiés à TRINAPS et vous accompagne pour mettre en place des solutions réseaux en accord avec la loi Informatique et Libertés \*.

\* Loi n° 2004-801 du 06 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.